L'ESPRIT LIBRE, LE VENT EN POUPE

Avec Generali, assureur plaisance depuis 1951, vous êtes entre de bonnes mains !
Vous naviguez sereinement grâce à une assurance de qualité et de nombreux services dédiés à votre confort.

UNE SOLUTION DÉDIÉE À VOS BESOINS

La qualité de votre navigation récompensée

Si votre bateau n'a pas subi de sinistre pendant deux ans révolus, vous bénéficiez d'une suppression de la franchise sur la garantie Pertes et avaries. Ainsi, aucun montant au titre de la garantie Pertes et avaries ne sera déduit.

Une indemnisation sur mesure

L'indemnisation est calculée en fonction de l'âge de votre bateau et de la nature du sinistre (avaries partielles, perte totale ou vol de votre bateau par exemple). Pour les bateaux âgés de plus de 6 ans, des options d'indemnisation avantageuses peuvent vous être proposées par votre intermédiaire d'assurance.

DES SERVICES ET DES GARANTIES EN OPTION POUR VOTRE CONFORT

Une protection individuelle étendue

En tant que propriétaire du bateau assuré, vous avez la possibilité de souscrire une garantie individuelle accident. Elle peut également être souscrite pour couvrir les personnes à bord ou le skipper.

Une protection juridique spécifique

Nous vous accompagnons dans la défense de vos intérêts en cas de litige suite à un accident de navigation, à l'achat, l'entretien ou la réparation de votre bateau assuré.

Une assistance à quai aux personnes et au bateau

Nous vous portons assistance à la suite d'un accident de navigation, de l'achat, de l'entretien ou de la réparation de votre bateau assuré. Par exemple : l'envoi d'un technicien, de pièces détachées si nécessaire, ou une assistance aux personnes en cas de maladie ou de blessure lors du retour à quai.

Une garantie bris de moteur accidentel

Elle prévoit l'indemnisation des frais de la réparation ou de remplacement de l'organe mécanique de propulsion consécutifs à un bris mécanique.

Un dépannage en mer

Plaisance services plus s'applique, par exemple, à un dépannage en mer jusqu'à six milles des côtes, 24 h/24 et 7 j/7 en cas de panne rendant la propulsion de votre bateau impossible ou de panne de carburant ou de perte des clefs.

Un service de conciergerie

Avec le contrat Generali Plaisance, vous pouvez disposer d'un service de conciergerie disponible 24 h/24 et 365 jours par an via téléphone, email ou site internet. Une équipe de spécialistes vous accompagne pour tous vos besoins liés à votre bateau, à votre vie à bord et aux alentours : une réservation de place au port, l'organisation du ravitaillement, un skipper, etc.

Un service prévention météo dédié

Vous recevez une alerte par email et sms en cas d'événements climatiques importants dans la région du port d'attache de votre bateau.

UNE ASSURANCE À COMPOSER SELON VOS BESOINS

Le contrat **Generali Plaisance** vous propose **deux formules de garanties** au choix.

GARANTIES, OPTIONS ET SERVICES PROPOSÉS	FORMULE PERTES ET AVARIES	FORMULE RESPONSABILITÉ CIVILE
Réparations avaries ou pertes	✓	-
Remplacement avaries ou pertes	✓	-
Vol total ou perte totale	✓	-
Valeur à neuf 6 ans	○	-
Valeur agréée	○	-
Valeur majorée	○	-
Avaries partielles sans vétusté 5 ans	○	-
Responsabilité civile	✓	✓
Frais de destruction	✓	✓
Frais de retirement	✓	✓
Protection juridique	✓	✓
Vol partiel	✓	○
Vol total ou partiel du moteur hors bord	✓	-
Dommages, vol des biens et effets personnels	✓	-
Bris accidentel de moteur	○	-
Individuelle marine	○	○
Plaisance services	○	○
Plaisance services plus	○	○
Conciergerie	○	○

✓ Garanties incluses dans la formule ○ Garanties en option - Garanties non-proposées dans cette formule

Votre contact

Dénomination sociale / Nom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... e-mail : .....

N° Orias* : .....

** Mention obligatoire pour les agents/courtiers.*

Pour plus d'informations,
flashez le QR code ci-contre.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI.

Generali Concierge Services
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros - 819 460 478 RCS Paris.

Siège social des Sociétés : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Europ Assistance S.A.
Société Anonyme au capital de 61 712 744 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 89 rue Taitbout, 75009 Paris, numéro ADEME-IDU : FR398967_01DJMJ1.

GAMP62P_FICHEWEB - RAC – Décembre 2025 - Photos : Getty Images - Studio Graphique